



Les Amis de la Terre-Belgique
Rue Nanon 98
5000 NAMUR
081/39.06.39

Règles de rédaction d'un article pour le SaluTerre

Avant toute chose, nous vous remercions pour votre contribution et vous demandons de **respecter les délais**. De manière générale, les articles doivent nous rentrer complets (article et photos éventuelles) **un mois avant la parution**, sans quoi ils seront intégrés dans la parution suivante. **Merci de nous avertir en cas de retard**.

En nous confiant un article, vous marquez votre accord pour la publication et la reproduction de celui-ci (mention en début de chaque SaluTerre) ainsi que des photos qui l'agrémentent. Vous nous autorisez également à modifier certaines phrases afin d'en faciliter la compréhension.

Règles de mise en forme

1. Si vous devez **ajouter des notes** dans votre article, merci de les insérer **en fin de document en texte « normal »** sans utiliser les fonctions spéciales de Word ou Writer, le numéro de la note étant indiqué entre parenthèses (1) dans l'article.
2. Ne JAMAIS écrire de mots en CAPITALES pour accentuer vos propos, mais **utiliser le gras**.
3. L'idéal serait de **prévoir un petit résumé** d'un paragraphe pour introduire votre article.

Règles pour les photos

1. **Pour obtenir un résultat de bonne qualité** (comme dans le ST111), nous veillons à utiliser une résolution de 300 dpi pour les photos.

Cela veut dire que nous imprimons 300 « points » par pouce (un pouce = 2,54 cm). Ce qui veut dire que si vous voulez une image qui prendra la largeur de la page (20 cm environ), il faudra que cette image ait une largeur de $20 / 2,54 * 300 = 2362$ pixels

Pour faire simple (j'essaie...), prenez la largeur ou la hauteur de votre photo en pixels et divisez par 120 ($300/2,54 = 118,11$ exactement) pour obtenir la taille d'impression optimale en cm : si vous disposez d'une photo de 2560 x 1920 pixels par exemple, elle sera de qualité optimale si nous l'imprimons au format 21,33 x 16 cm.

2. **Attention aux droits d'auteur !** Par définition toute œuvre originale (dont une photographie) est protégée par les droits d'auteur, même si aucune mention ne l'accompagne. Evitez donc d'utiliser une photo qui vient d'internet, et le cas échéant, demandez par écrit l'autorisation à son propriétaire ou son créateur, de l'utiliser dans le contexte de votre article. Vous pouvez proposer de lui faire parvenir l'article en pdf une fois qu'il sera diffusé, par exemple, pour le remercier.
3. Dans le même ordre d'idée, si vous souhaitez que les photos qui sont de votre création soient accompagnées d'une mention dissuasive © xxx xxx, merci de le mentionner dans l'article : crédits photos : xxx xxx et nous ajouterons la mention en regard des photos.
4. **Ne pas inclure les photos dans le document** Word ou Writer, mais les nommer de la même manière que votre document (titre de l'article par exemple) et les joindre à votre envoi.

Envoyez votre article à veronika@amisdelaterre.be

Responsable de la mise en page : maxime@amisdelaterre.be